



Conseil régional  
de l'environnement  
de Montréal

454, avenue Laurier Est Montréal (Québec) H2J 1E7

Téléphone : (514) 842-2890 . Télécopieur : (514) 842-6513. info@cremtl.qc.ca. www.cremtl.qc.ca

Montréal, le 12 avril 2007

Monsieur Dominic Perri  
Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et  
l'environnement  
275, rue Notre-Dame est, Bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet : Mémoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal  
concernant la révision du réseau artériel**

Monsieur Perri,

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal a pris connaissance de la proposition de révision du réseau artériel de l'agglomération de Montréal et souhaite vous faire part de ses commentaires à l'égard de cette révision. Dans un premier temps, le CRE-Montréal partage les préoccupations de nombreux arrondissements concernant le fardeau financier que constitue l'entretien du réseau routier de l'agglomération de Montréal.

Le CRE-Montréal est également favorable à la mise en place de solutions pour combler le manque à gagner des arrondissements pour l'entretien de leur réseau routier. À cet égard, la solution proposée par le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, soit de transférer la responsabilité d'une partie du réseau routier (10%) des arrondissements vers la Ville de Montréal, permettrait probablement de résoudre une partie du problème financier des arrondissements.

Cette solution risque toutefois d'avoir des répercussions négatives sur la qualification et la fonction d'une partie importante du réseau routier montréalais. En versant une partie du réseau local dans le réseau artériel, la Ville de Montréal va confirmer le rôle de voie de transit à plus de 30 % du réseau routier de l'agglomération. Cette consécration d'une partie de plus en plus importante du réseau routier montréalais au statut d'artère viendra justifier le maintien, si non l'augmentation, des débits et des vitesses de circulation (50 km/heure) sur une part très importante du réseau routier de l'agglomération.

À notre avis, cette modification de statut va à l'encontre de l'objectif que s'est fixé la Ville de Montréal de « réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun et des transports actifs ». En octroyant le statut d'artère à près du tiers du réseau routier, il deviendra encore plus difficile, voir impossible, de procéder sur ces rues à des réaménagements visant un apaisement ou une réduction de la circulation automobile.

Il nous apparaît hasardeux de vouloir régler les problèmes financiers des arrondissements en changeant le statut de près de 10% du réseau routier. C'est pourquoi, le CRE-Montréal s'oppose à ce changement de statut. D'autres solutions doivent être étudiées et proposées par la Ville de Montréal pour résoudre les problèmes financiers des arrondissements.

En terminant, nous espérons que ce mémoire permettra d'alimenter la réflexion des membres de la Commission sur le projet de révision du réseau artériel de Montréal. Nous sommes également disponibles pour répondre à vos questions.

Veillez agréer, monsieur Perri, nos plus sincères salutations.

André Porlier  
Directeur adjoint